



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Union • Liberté • Justice  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Rectorat

FTLV  
Formation tout au long  
de la vie

Réf N° 2018/CC /CJ/178

Affaire suivie par  
Laurence Deyris

Téléphone  
04 76 74 71 27

Mél:  
ce.ftlv  
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim  
CS 81065 - 38021  
Grenoble cedex 1

Grenoble, le 21 juin 2018

Christophe Clanché  
Délégué académique à la Formation Tout  
en Long de la Vie  
Rectorat de Grenoble

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'Education  
nationale  
Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet** : Inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)

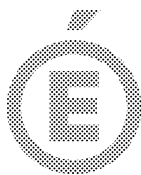
**Référence** : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017  
Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017, publiée au BOEN n°27 du 24 Août 2017

Au regard du décret susnommé, des **modules de formation d'initiative nationale (MIN)** sont mis en place.

Ils ont vocation à développer ou à approfondir les compétences des enseignants titulaires du premier et du second degré pour la prise en charge d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Ces modules sont regroupés en 23 thématiques :

- Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du spectre autistique
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des fonctions psychiques
- Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants/élèves présentant des troubles du neuro-développement
- Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du langage, des apprentissages
- Handicap rare, développement des coopérations entre enseignants et professionnels du secteur médico-social
- Formation des formateurs des accompagnants d'élèves en situation de handicap
- Conduite de projet inclusif en Segpa
- Les apports de la recherche sur les apprentissages
- Pré-Cappei
- Scolarisation et migration
- Inclusion scolaire
- Initiation à la langue des signes française
- Perfectionnement en langue des signes française
- Enseigner la langue des signes française et en langue des signes française
- Apprentissage du LPC
- Préparation de l'épreuve 1 du Cappei
- Préparation de l'épreuve 3 du Cappei
- Cappei – modules d'approfondissement
- Cappei –modules de professionnalisation
- École Inclusive
- Grande difficulté scolaire



Les intitulés et contenus des modules pour l'année 2018/2019 font l'objet d'une circulaire publiée au BOEN n°25 du 21 juin 2018. Ces informations sont également consultables sur le site de la FTLV, <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/ash-min-modules-de-formation-dinitiative-nationale-0>

La fiche de candidature ci-jointe est à compléter par les personnels intéressés et doit parvenir à [ce.ftlv@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ftlv@ac-grenoble.fr), avant le vendredi 07 septembre 2018, munie de l'avis du chef d'établissement ou de celui de l'IA-DASEN pour les personnels du premier degré.

Un classement des choix n'étant pas techniquement envisageable, les candidatures ne peuvent concerner qu'un seul module.

2/2

Les candidatures retenues seront visibles via GAIA dès le 14 septembre 2018. Les convocations seront émises par la FTLV, sous votre couvert (procédure habituelle) pour les personnels du 2nd degré, ou par les services de formation des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour les personnels du 1er degré, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Très cordialement,

Le délégué académique aux actions de formation

Christophe Clanché